

Aménagement des abords et mise en valeur de la Chapelle Notre Dame de la Scaïre (a) Commune : Bièvre (b) Nom du village ou de l'entité : Cornimont (c) Descriptif : Aménagement des abords et mise en valeur de la chapelle Notre Dame de la Scaïre	Fiche n° M-2.03
	Priorité : Lot 2
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

Aménagement des abords et mise en valeur de la Chapelle Notre Dame de la Scaïre

1. Description du projet



Figure 1: Chapelle Notre Dame de la Scaïre

Figure 2: Point de vue depuis le chemin qui monte vers la chapelle

Le projet consiste à aménager un espace extérieur convivial afin de mettre en valeur la chapelle de la Scaïre et un point de vue. Les aménagements suivants sont prévus :

- Installer un ou plusieurs bancs sur le chemin qui monte vers la chapelle et à proximité de la chapelle.
- Créer un espace pique-nique sur le petit espace en face de la chapelle.
- Valoriser un point de vue.

Il avait également été demandé de créer une plaine de jeux et un espace barbecue, mais étant donné que l'espace à disposition est fort étroit, il semble plus judicieux de privilégier l'espace pique-nique et l'installation de bancs le long du chemin qui monte vers la chapelle.

L'emplacement idéal pour le point de vue se trouve sur le chemin qui monte vers la chapelle (voir figure 2). Il offrira une vue dégagée sur la vallée sans pour autant avoir vue sur les jardins des riverains.

Il faudra veiller à ce que l'accès reste bien entretenu et une attention particulière devra être apportée à la préservation de la biodiversité dans cet espace, par exemple, en laissant une petite bande

enherbée fleurie le long du chemin allant jusqu'à la chapelle. La propreté du lieu devra également être intégrée dans les réflexions, pour la pérennité.

L'objectif de ce projet est de créer un lieu convivial où les villageois peuvent se rencontrer et échanger, et mettre en valeur la chapelle de la Scaïre, restaurée en 2004 dans le cadre de l'opération « cœur de village », mais méconnue des touristes.

2. Justification du projet

Lors des consultations citoyennes, les habitants du village de Cornimont ont souligné le manque d'espace de convivialité au sein du village et le sentiment d'isolement géographique et social. En effet, Cornimont est un village très excentré de la commune et de ce fait, fort isolé des autres villages. De plus, il n'y a pas de salle de village, pas d'école et pas de lieux de rencontre.

La CLDR a donc proposé de rénover et de désacraliser l'église en petite salle de village. Cependant, ce n'était pas vraiment la volonté des habitants de Cornimont. Une solution qui convient à tout le monde a donc été trouvée : Mettre en valeur la chapelle de la Scaïre et y aménager un espace extérieur convivial favorisant les rencontres et les échanges.

De plus, Cornimont est un petit village typé, avec de vieilles habitations, très apprécié des touristes. De nombreux gîtes sont d'ailleurs présents dans le village. Ce projet apportera donc une plus-value au niveau touristique.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs suivants :

Objectif stratégique1	Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants
Objectif opérationnel 1.1	En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages
Objectif stratégique 2	Valoriser les forces vives du territoire
Objectif opérationnel 2.2	En optimisant les infrastructures existantes
Objectif stratégique 3	Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire
Objectif opérationnel 3.2	En impulsant un tourisme « à pas d'homme » basé sur les spécificités patrimoniales du territoire


Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Agence de développement local Bièvre – Vresse-sur-Semois** : Tendre vers un tourisme de qualité
- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir la qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie et garantir un lieu de vie agréable.
- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale** : Le développement d'une offre touristique accessible et la création des activités intergénérationnelles et pour les publics fragilisés.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

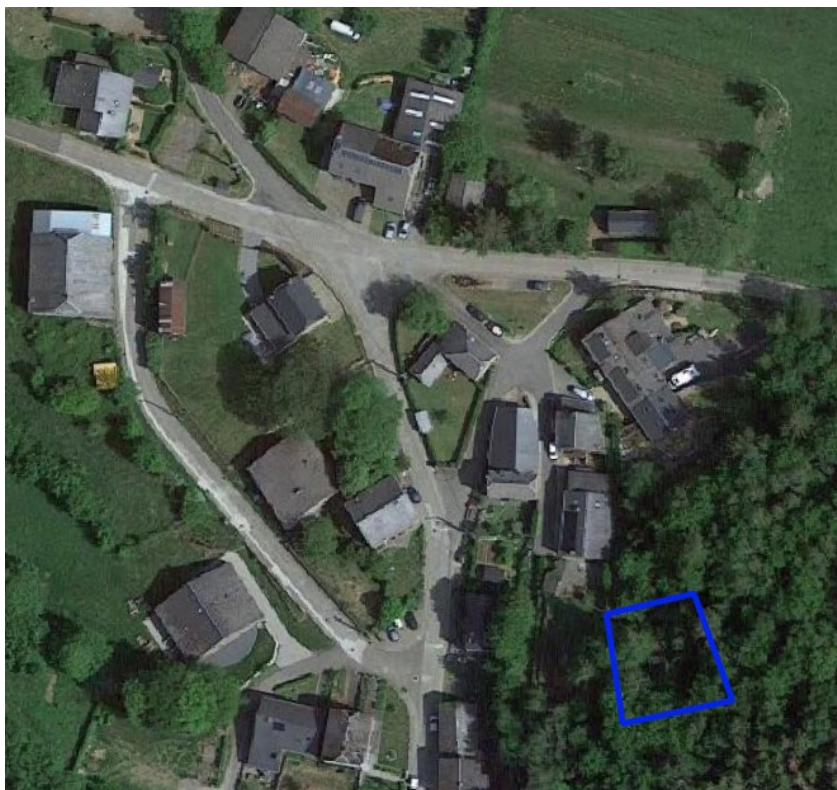
SOCIAL	Création d'un espace convivial qui favorisera les interactions entre les villageois
ENVIRONNEMENT	Amélioration du cadre de vie des habitants et restauration du patrimoine
ÉCONOMIE	Léger impact sur le tourisme

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	--

5. Localisation et statut

- **Localisation** : Chapelle « Scaïre », accès à partir d'un petit chemin entre le n° 32 et le n°33 de la rue Cornimont, à Cornimont



- **Statut de propriété** : Propriété communale
- **Statut au plan de secteur** : Zone forestière

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Bièvre
- **Partenaires** : Habitants de Cornimont, CLDR, office du tourisme, DNF, AWAP, PPPW

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Lors de la priorisation des projets, la CLDR a jugé le projet intéressant mais non prioritaire, le plaçant en lot 2.

État du dossier

Une rénovation a été effectuée en 2004 dans le cadre de l'opération cœur de village.

Programme des travaux et/ou aménagements

- Aménagement de bancs et d'un espace pique-nique
- Entretiens des abords de la chapelle

Planification

A déterminer

Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis).

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements, et garantir la propreté des lieux.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de l'aménagement	1	Commune de Bièvre

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des habitants	Bonne	Commune de Bièvre (enquête)

9. Annexes

Photos du site :



Figure 3: Panneau à l'entrée du chemin



Figure 4: Chemin qui monte vers la chapelle



Figure 5: Vue depuis le chemin qui monte à la chapelle

Figure 6,7, 8 et 9: Chapelle notre Dame de la Scaïre et ses abords.



Figure 10, 11, 12 et 13: Chapelle Notre Dame de la Scaïre (vue d'ensemble, intérieur, arrière et toit)



Figure 14 et 15: Vue depuis le site

